



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

[football.guyane@wanadoo.fr](mailto:football.guyane@wanadoo.fr)



## BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS

N° 85 du 18 avril 2008

[www.fff.fr - http://guyane-foot.fff.fr](http://guyane-foot.fff.fr)

Le site de la Ligue de Guyane

<http://guyane-foot.fff.fr/cgi-bin/general/accueil.pl>






### SAISON 2007



Stade de Baduel - BP 765 - 97322 Cayenne cedex - Tél. : 0594 28 91 55 - fax : 0594 30 91 98  
E-mail : [football.guyane@wanadoo.fr](mailto:football.guyane@wanadoo.fr)

# SOMMAIRE

COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES .....	3
TOUR D’HORIZON DES MATCHS DE LA SEMAINE.....	3
DEFRAIEMENT DES ARBITRES .....	3
TRANSMISSION DE DOCUMENTS .....	3
DESIGNATION DES OFFICIELS .....	3
COMMISSION RÉGIONALE DES CALENDRIERS.....	5
ENREGISTREMENT DU COURRIER.....	5
COMMISSION RÉGIONALE DES JEUNES.....	6
ENREGISTREMENT DU COURRIER.....	6
ENREGISTREMENT DES RESULTATS .....	6
COUPE DE GUYANE.....	6
CHAMPIONNAT – 13 ans .....	7
CHAMPIONNAT – 15 ans .....	7
CHAMPIONNAT – 18 ans .....	7
COMMISSION RÉGIONALE DE FOOTBALL ENTREPRISE .....	9
ENREGISTREMENT DU COURRIER.....	9
ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH .....	9
REPONSE AU COURRIER.....	9
HOMOLOGATION : .....	10
RESERVE SUR FEUILLE DE MATCH, RECLAMATION ET EVOCATION .....	10
HOMOLOGATION : .....	11
COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE .....	12
ENREGISTREMENT DU COURRIER.....	12
ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH .....	12
18 <sup>me</sup> journée du championnat de Division d’Honneur.....	12
22 <sup>ème</sup> journée du championnat de Promotion d’Honneur.....	12
RESERVES SUR FEUILLES DE MATCH, RECLAMATIONS ET EVOCATIONS.....	13
Championnat de promotion d’Honneur.....	13
CLASSEMENT GENERAL PROVISOIRE .....	14
Championnat de Division d’Honneur .....	14
Championnat de Promotion d’Honneur .....	15
DESIGNATION DES DELEGUES.....	15

23 <sup>ème</sup> journée du championnat de Promotion d'Honneur .....	15
COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE .....	16
ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH .....	16
Division d'honneur.....	16
Promotion d'honneur .....	16
SANCTIONS DISCIPLINAIRES .....	17
AVERTISSEMENTS .....	17
EXCLUSION .....	18
ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH .....	23
Division d'honneur.....	23
Promotion d'honneur .....	23
SANCTIONS DISCIPLINAIRES .....	23
Avertissements .....	23
EXCLUSION .....	25
RENCONTRES DU WEEKEND .....	26
INFORMATIONS ET NOTES AUX CLUBS .....	29
PLATEAUX POUSSINS ET DEBUTANTS.....	29
LIENS UTILES .....	31
COORDONNEES DE LA FEDERATION ET DES LIGUES .....	32
 FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL .....	32
 LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE .....	32
 LIGUE DE FOOTBALL DE LA MARTINIQUE.....	32

# **COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES**

**RÉUNION DU LUNDI 14 AVRIL 2008**

**DEBUT DE LA REUNION : 18 : 30 HEURES**

## **MEMBRES CRA PRÉSENTS**

CAYOL A. – LINDOR J-P. - POMPONNE B. – VICTORIN T.

## **MEMBRES CRA ABSENTS EXCUSES**

BALMOKOUN G. – FAUBERT G. – HELENE M. – JEAN-FRANCOIS A. – MADLON A. – MONTGENIE R.

## **ARBITRES PRÉSENTS**

ADA – ANICET A. – CEPRIKA – CUSSET – DESIR – DIBANDI – DUJON – FABIEN – GUSTAVE – JUBENOT – LAMY – LETARD E. – LETARD F. – MANDE J-P. NOËL – PINTIEVE – PREVOT.

## **TOUR D’HORIZON DES MATCHS DE LA SEMAINE**

Pas de match jeudi soir, à cause de panne technique électrique. La décision appartient à la Commission Régionale Sportive. Quelques faits marquants ont occasionné les dissensions passionnés et fortes intéressantes. Quoiqu’il en soit, les solutions se trouvaient dans les lois du jeu en l’occurrence les lois I, V et IX. D’où l’obligation et la recommandation de consulter sans relâche le manuel des lois du jeu. Les officiels sont appelés à être très vigilants car les dernières journées seront certainement âprement discutées.

## **DEFRAIEMENT DES ARBITRES**

Après vérification des bordereaux, il semblerait que deux officiels n’aient pas reçu le règlement des frais engagés. Le trésorier nous apportera certainement des éclaircissements.

## **TRANSMISSION DE DOCUMENTS**

- 6 désignations d’officiels

## **DESIGNATION DES OFFICIELS**

La sous-commission de désignations, après la prise en compte des indisponibilités qui lui sont parvenues, a procédé aux désignations suivantes :

## ↩ CHAMPIONNAT DE PROMOTION D'HONNEUR 24<sup>ème</sup> journée

DATE	HEURE	TERRAIN	EQUIPE	EQUIPE	ARBITRES
17.04.08	20 h 00	Baduel	AS RED STAR	USL MONTJOLY	GIOVINAZZO/NOËL/ FUNERAT
19.04.08	16 h 00	Ames-Clares	AMES-CLAIRES	ASU GRAND SANTI	DIBANDI/DURO/ CUSSET
19.04.08	16 h 00	Vieux Chemin	ASC JOB	ASC BLACK STARS	PREVOT/ADA/ANICET J-F
19.04.08	16 h 00	Ste-Rose de Lima	FC LA RENAISSANCE	AJ SAINT-GEORGES	MANDE J- M/NOËL/LETARD E.
19.04.08	16 h 00	Iracoubo	EF IRACOUBO	ASJ MANA	NAÏSSO/TIBERT/TOB
19.04.08	16 h 00	René Long	AJS MARONI	AFC MONTINERY	PAWILOWSKI/PASCAL/ DONA
19.04.08	16 H 00	Baduel	ASL LE SPORT GUYANAIS	AS SAINT-ELIE	GARZON/JUBENOT/ BANGO
CLUB EXEMPT : ASC ROURA					

⚽ *Toutes ces désignations sont faites sous réserves de changements ou de modifications, compte tenu de dispositions administratives ou professionnelles, d'indisponibilités, d'empêchements ou de défections de dernière minute.*

Fin de la réunion 20 h 15.

**Le Secrétaire**

**A.CAYOL**

**P/ Le Président absent  
excusé  
LINDOR J-P**

# COMMISSION RÉGIONALE DES CALENDRIERS

RÉUNION DU LUNDI 14 AVRIL 2008

**PRESENTS : MADAME MARIUS LAURENCE – MARIE ROSE CAREME**

**EXCUSES : A DARNAL**

## **ENREGISTREMENT DU COURRIER**

- Lettre : de l'association de Jeunesse SAINT GEORGES le 12 avril 2008, fax le 14/04/08 à 07h09.  
Objet : Appel concernant, la rencontre reprogrammer le mardi 15/04/08.
- Lettre du SPORTING CLUB DE KOUROU le 09 avril 2008 fax le 14/04/08 à 13h14  
Objet : demande de reprogrammation des matchs 13 ans et 15 ans du SCK/SINNAMARY
- Lettre de l'Union Sportive de Matoury le 21/02/08 reçu le 14 avril 2008  
Objet : Tournoi International de ST MARCEL.
- Lettre DOUANES GUYANE, le 09 avril 2008 reçus le 14/04/08  
Objet : demande de déplacement de Match l'AS DOUANES/l'US POLICE  
Cette rencontre est prévue le Samedi 19 avril 2008 à 16h00 sur le terrain de Rochambeau  
  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17h21

**P/ Le Président**  
**MR. CAREME**

# COMMISSION RÉGIONALE DES JEUNES

RÉUNION DU MARDI 15 AVRIL 2008

DEBUT DE LA REUNION : 18 : 30 HEURES

## MEMBRES PRÉSENTS

R. INNOCENT - J-R. AMARANTHE - M. MOGES - M. FONTAINE – R. DARCHEVILLE

## ENREGISTREMENT DU COURRIER

- Courrier de Monsieur le Secrétaire Général de l'US MATOURY en date du 21/02/08, relatif au déplacement de la section des -13 Ans pour le tournoi International de St Michel du 7/5/08 au 12/5/08
- Courrier du SCK en date du 9/4/08 relatif à demande de programmation de matchs
- Note de la LFG aux Commissions en date du 15/4/08

## ENREGISTREMENT DES RESULTATS

### COUPE DE GUYANE

#### ↪ ¼ de Finale (suite) – 13 ans

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
ASC LE GELDAR	COSMA FOOT	3	2	12-04-08

#### ↪ ½ Finale – 13 ans

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
USL MONTJOLY	AJ ST GEORGES	1	1	13-04-08

**Aj St Georges vainqueur 3 tirs aux buts à 2**

#### ↪ ½ Finale – 15 ans

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
US SINNAMARY	CSCC	1	3	13-04-08
SCK	US MACOURIA	3	0	13/4/08

#### ↪ ½ Finale – 18 ans

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
CSCC	ASC BLACK STAR	1	1	13-04-08

### **CSCC Vainqueur 4 Tirs aux buts à 3**

## **CHAMPIONNAT – 13 ans**

### **↪ POULE EST 13ème journée (suite)**

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
SCK	AJBA	0	2	06-04-08
ASC BLACK STAR	US MACOURIA	7	4	06-04-08

### **↪ POULE OUEST 13ème journée (suite)**

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
ASC LE GELDAR	COSMA FOOT	1	1	06-04-08

## **CHAMPIONNAT – 15 ans**

### **↪ POULE EST : 13ème journée (suite)**

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
ASC BLACK STAR	US MACOURIA	2	2	06-04-08

### **↪ POULE CENTRE : 13ème (suite)**

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
ASC B	AJ ST GEORGES	2	1	06-04-08

### **↪ POULE OUEST : 13ème (suite)**

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
ASC LE GELDAR	COSMA FOOT	3	1	06-04-08
AS ST ELIE	EF IRACOUBO	1	6	06-04-08

## **CHAMPIONNAT – 18 ans**

### **↪ POULE CENTRE : 13ème journée (suite)**

EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
ASL SPORT GUYANAIS	USL MONTJOLY	2	0	06-04-08

### **↪ POULE OUEST : 13ème journée (suite)**



EQUIPE	EQUIPE	BUTS	BUTS	DATES
US SINNAMARY	COSMA FOOT	0	4	06-04-08
ASC AGOUADO	SCK	3	3	06-04-08

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 30mn.

**Le Secrétaire**  
**R. DARCHEVILLE**

**Le Président**  
**J.R. AMARANTHE**



# COMMISSION RÉGIONALE DE FOOTBALL ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 15 AVRIL 2008

DEBUT DE LA SEANCE : 19 HEURES 00

## MEMBRES PRÉSENTS

AMARANTHE Jean-Roland – INNOCENT Raymond – SANSSOUCI Claudine - ATHEY Eugène.

## MEMBRE ABSENT EXCUSE

ELINA Rayomd

## ENREGISTREMENT DU COURRIER

- BO n° 84 du 15 avril 2008.
- Courrier de l'AS DUCAT du 09/04/2008 concernant le match AS RENAULT / AS DUCAT du 26/04/2008 à 16 h 00 qui souhaite avancer le match au samedi 19/04/2008.
- Courrier de l'AS DOUANES du 09/04/2008 concernant le match ASC DOUANES / US POLICE du 26/04/2008 qui souhaite avancer le match au samedi 19/04/2008.
- Courrier de l'AS PORTS ET DOCKS concernant le résultat de la rencontre AS CORA / AS PORTS ET DOCKS de la 14<sup>ème</sup> journée du 29/03/2008.

## ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH

↪ 15<sup>ème</sup> journée du 12/04/08

EQUIPE	EQUIPE	RESULTATS	ENREGISTREMENT
COS MAIRIE DE K.	AS RENAULT	2 – 0	15/04/08
ASC PORTS ET DOCKS	AS DUCAT	4 – 2	14/04/08
US POLICE	AS HÔPITAL	1 – 1	15/04/08
AS CORA	ASC DOUANES	1 – 1	14/04/08

↪ **RECTIFICATIF :**

Enregistrement des feuilles de match de la réunion du mercredi 02 avril 2008 :

Une erreur ayant été commise dans le procès verbal de réunion du mercredi 02 avril 2008 concernant le résultat de la rencontre de la 14<sup>ème</sup> journée du 29/03/2008 championnat CRFE il fallait noter ce qui suit :

EQUIPE	EQUIPE	RESULTATS	ENREGISTREMENT
AS CORA	ASC PORTS ET DOCKS	0 – 1	31/03/08

## REPONSE AU COURRIER

Réponse à l'AS DUCAT et à l'ASC DOUANES :

A l'avenir quand vous souhaitez modifier le lieu, la date ou l'heure d'un match : veuillez avoir l'obligeance de respecter les délais réglementaires.

Par cette note la Commission Régionale Football Entreprise décide le maintien de ces deux rencontres à la date, l'heure et le lieu :

DATE	HEURE	TERRAIN	EQUIPE	EQUIPE	ARBITRES
26.04.08	16 h 00	Mont Lucas	AS RENAULT	AS DUCAT	ASC DOUANES
26.04.08	16 H 00	Rochambeau	AS DOUANES	US POLICE	AS HÔPITAL

La CRFE demande au secrétariat de la Ligue d'aviser les clubs concernés du maintien des ces deux matchs.

## **HOMOLOGATION :**

### **↳ 14<sup>ème</sup> journée du 29/03/08 championnat**

EQUIPE	EQUIPE	RESULTATS	ARBITRES
AS DOUANES	AS RENAULT	1 – 2	Arbitre présent
AS CORA	ASC PORTS ET DOCKS	0 – 1	Arbitre présent
AS HÔPITAL	COS MAIRIE DE K.	2 – 2	Arbitre présent
US POLICE	AS ENDEL	1 – 1	Arbitre présent
EXEMPT : AS DUCAT			

### **↳ Match en retard : 6<sup>ème</sup> journée du 12/01/08**

DATE	HEURE	TERRAIN	EQUIPE	EQUIPE	ARBITRES
19.04.08	16 h 00	Kourou	COS MAIRIE DE K.	AS HÔPITAL	AS DUCAT

FINALE COUPE ASC PORTS ET DOCKS saison 2006-2007 du 19/04/08 PATRONNEE PAR LA CIMENTERIE GUYANAISE AS CORA / ASC PORTS ET DOCKS est reportée à une date ultérieure.

## **RESERVE SUR FEUILLE DE MATCH, RECLAMATION ET EVOCATION**

½ FINALE COUPE GUYANE FOOTBALL ENTREPRISE : match du 05/04/08 COS MAIRIE DE KOUROU / AS HÔPITAL réserve de qualification et de participation formulée d'avant match à l'encontre des joueurs : PAPO Lucien Léocadie, COLOMBE Dario Michel, KANAPE Patrick, IDSON Rodrigues par le capitaine de l'AS HÔPITAL pour non présentation de licence.

La Commission

Pris connaissance des réserves confirmées le 07/04/08 par fax et du droit de confirmation pour le dire recevable dans la forme

Jugeant en premier ressort :

Considérant par les biais officiels : procès verbal de la réunion du 08/04/08 parue sur le BO n° 83, de la Commission Régionale Football Entreprise et par le secrétariat de la ligue de football de la Guyane qui a

réclamé à plusieurs reprises aux dirigeants du COS MAIRIE DE KOUROU de faire parvenir les licences des joueurs pour le 15 avril 2008.

Vu l'article 142 alinéa 7 du règlement de la FFF à défaut de cet envoi dans les délais impartis le club à match perdu par pénalité si les réserves sont régulièrement confirmées.

**Décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe du COS MAIRIE DE KOUROU.**

**COS MAIRIE DE KOUROU / AS HÔPITAL 0 – 3**

**L'équipe de l'AS HÔPITAL est qualifiée pour la finale COUPE DE GUYANE FOOTBALL ENTREPRISE.**

## **HOMOLOGATION :**

### **↪ ½ FINALE COUPE GUYANE FOOTBALL ENTREPRISE DU 05/04/08**

<b>EQUIPE</b>	<b>EQUIPE</b>	<b>RESULTATS</b>
COS MAIRIE DE KOUROU	AS HÔPITAL	0 – 3
COS MAIRIE DE KOUROU perd le match par pénalité		
AS ENDEL	AS RENAULT	0 – 0 ( <b>3 Tirs au but à 2</b> )
AS ENDEL vainqueur 3 Tirs au but à 2		

La Commission de Football Entreprise demande au secrétariat de la ligue de football de la Guyane et à la Commission Régionale des Calendriers : qu'il sera primordial dans l'urgence de planifier ces trois finales pour la fin de saison au STADE DE BADUEL.

- COUPE AS PORTS ET DOCKS SAISON 2006-2007 patronnée par la Cimenterie Guyanaise : AS CORA / AS PORTS ET DOCKS
- COUPE D'OUVERTURE SAISON 2007 / 2008 MEMORIAL FUNERAT patronnée par l'AS PORTS ET DOCKS : **US POLICE / AS RENAULT**
- COUPE DE GUYANE FOOTBALL ENTREPRISE : AS HÔPITAL / AS ENDEL

A vous le coup d'envoi s'il vous plaît ne botter pas en touche la CRFE.

Fin de la séance à 20 h 30 plus rien n'étant à l'ordre du jour.

**P/o Le Président**  
**J-R. AMARANTHE**

**La Secrétaire**  
**SANSSOUCI Claudine**

# COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE

SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2008

DEBUT DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

## Membres présents :

R. MONTGENIE - F. CHARLES - M. BULLET

## Absents excusés :

V. FAMIBELLE - A. N'GUYEN VAN VAI- M. LUZARD - J. SYLVESTRE

## ENREGISTREMENT DU COURRIER

- Bulletin officiel d'information n° 84 du 11/04/2008
- Rapports des délégués :
  - ✓ Serge JEAN FRANCOIS du match COSMA FOOT / US MACOURIA le 12/04/2008
  - ✓ Pierre SAIMBERT du match US SINNAMARY / SC KOUROU le 12/04/2008
  - ✓ Victor AGELAS du le match AJ AMES CLAIRES / AS SAINT ELIE le 12/04/2008
- Rapport d'arbitre
  - ✓ Bernard DEMBA du match ASC REMIRE / CSC DE CAYENNE le 12/04/2008
  - ✓ Maurice DUJON du match US SINNAMARY / SC KOUROU le 12/04/2008
- Copie d'appel de l'AJ SAINT GEORGES concernant le match ASL LE SPORT GUYANAIS / AJ SAINT GEORGES du 10/04/2008 reprogrammé le 15/04/2008.

## ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH

### 18<sup>me</sup> journée du championnat de Division d'Honneur

ÉQUIPE	SCORE		ÉQUIPE	(1)ENREGISTREE
OLYMPIQUE DE CAYENNE	0	2	AS OYAPOCK	14/04/2008
COSMA FOOT			US MACOURIA	ABSENT
ASC REMIRE	1	0	CSC DE CAYENNE	15/04/2008
US SINNAMARY	1	0	SC KOUROUCIEN	14/04/2008
US MATOURY	3	0	ASC AGUOADO	14/04/2008
ASC LE GELDAR DE KOUROU	2	0	AJ BALATA ABRIBA	14/04/2008

(1)Date d'enregistrement des feuilles de match, voir l'article 22 de la Section III du Règlement Sportif de la Ligue de Football de la Guyane.

### 22<sup>ème</sup> journée du championnat de Promotion d'Honneur

ÉQUIPE	SCORE		ÉQUIPE	(1)ENREGISTREE
ASL LE SPORT G.			AJ SAINT GEORGES	REPORTE
AJ AMES CLAIRES	1	2	AS SAINT ELIE	15/04/2008
FC MONTSINERY	2	3	EF IRACOUBO	15/04/2008
ASJ MANA			ASC JOB (absent)	14/04/2008
USL MONTJOLY	1	1	AJS MARONI	15/04/2008
ASU GRAND SANTI	1	3	ASC ROURA	14/04/2008
AS RED STAR	2	1	LA RENAISSANCE	15/04/2008

(1)Date d'enregistrement des feuilles de match, voir l'article 22 de la Section III du Règlement Sportif de la Ligue de Football de la Guyane.

## **RESERVES SUR FEUILLES DE MATCH, RECLAMATIONS ET EVOICATIONS**

### **Championnat de promotion d'Honneur**

**Match du 29/03/2008 ASC BLACK STAR / AJ SAINT GEORGES** : réserve de qualification et de participation formulée en début de rencontre à l'encontre des joueur JUSTE Joseph et FIRPION Jhoann de l'AJ SAINT GEORGES.

La commission

Pris connaissance des réserves, le 31/03/2008 par courrier en accusé réception pour les dires recevables dans la forme,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les joueurs visés par les réserves sont respectivement titulaires :

- JUSTE Joseph d'une licence libre « 18 ans 1ère année » enregistrée le 01/07/2007 (joueur né le 15/01/1991) et régulièrement validée
- FIRPION JHOAN d'une licence libre « 18 ans 1ère année » enregistrée le 01/07/2007 (joueur né le 09/01/1991) et régulièrement validée

Considérant l'article 73.2 et 73.3 que « *Les joueurs de "18 ans" 1<sup>ère</sup> année peuvent pratiquer en équipe "Senior" sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivrée par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale. Cette autorisation de surclassement figure sur la licence du joueur sous la mention "autorisé à pratiquer en "Senior" inscrite par la Ligue.*

*3. Cette autorisation de surclassement est soumise aux prescriptions de l'article 72.2. »*

Vu les avis favorable émis par la commission médicale respectivement aux dates du 12/10/2007 et du 08/01/2008, quant au surclassement des joueurs précités,

Considérant toutefois qu'il résulte des dispositions de l'article 72.3 des Règlements Généraux qu'« *en cas de réclamation sur l'une quelconque des quatre mentions du certificat médical, la Commission compétente statue* » et qu'« *il lui appartient de décider si elle dispose de présomptions suffisantes pour estimer remplie l'obligation* » (du contrôle médical) « *visée à l'article 70* »,

Dit qu'elle dispose de présomptions suffisantes pour estimer remplie l'obligation du contrôle médical visée à l'article 70 des Règlements Généraux, et que ces joueurs étaient donc qualifiés le jour de la rencontre en rubrique,

**REJETTE LES RESERVES COMME NON FONDEES,**

## CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

**Match du 05/03/2008 AS SAINT ELIE / ASC JOB** : absence de l'équipe de l'ASC JOB.

La commission

Jugeant en premier ressort,

Considérant la SECTION VI du règlement sportif de la ligue de football de la Guyane concernant les forfaits ;

- ✓ Il résulte de l'ARTICLE 27 que tout club qui aura déclaré forfait sera pénalisé d'une amende de 76,22 euros.

Vu la feuille de match du 06/04/2008 remplie par l'arbitre André NAÏSSO soulignant l'absence de l'équipe de l'ASC JOB pour la rencontre citée en objet,

Considérant qu'à ce jour que l'ASC JOB n'a pas fourni de motif sur les raisons de son absence ;

**DECIDE DE DONNER MATCH PERDU PAR FORFAIT AU CLUB DE L'ASC JOB POUR EN DONNER LE BENEFICE AU CLUB DE L'AS SAINT ELIE. L'ASC JOB MARQUE ZERO POINT AU CLASSEMENT GENERAL.**

**L'ASC JOB EST PENALISEE D'UNE AMENDE DE 76.22 €**

## CLASSEMENT GENERAL PROVISoire

### Championnat de Division d'Honneur

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	PP
1	ASC LE GELDAR DE KOUROU	59	19	12	4	3	35	18	17	
2	US MACOURIA	57	19	11	5	3	30	14	16	
3	US MATOURY	56	19	11	4	4	29	14	15	
4	CSC DE CAYENNE	45	19	7	6	6	17	12	5	1
5	COSMA FOOT	43	19	6	6	7	24	24	0	
6	ASC AGOUADO	42	19	6	5	8	23	31	-8	
7	AJ BALATA ABRIBA	41	19	6	4	9	19	25	-6	
8	SC KOUROUCIEN	39	19	6	6	7	17	20	-3	3
9	ASC REMIRE	39	19	3	11	5	14	17	-3	
10	AS OYAPOCK	38	19	3	10	6	22	26	-4	
11	US SINNAMARY	38	19	4	7	8	13	19	-6	
12	OLYMPIQUE DE CAYENNE	32	19	3	4	12	22	45	-23	

Le classement général tient compte ;

- ✓ De la décision prise par commission régional de discipline pour le match SC KOUROU / US MACOURIA : perte du match par pénalité (marque zéro point au classement général) pour le club recevant avec une pénalité de -3 points au classement général.

- ✓ Les clubs de MATOURY et MACOURIA ont fait appel de la décision de la commission régionale sportive de faire rejouer le match de la 10ème journée du championnat de division honneur US MATOURY / US MACOURIA (0-1), compte tenu que l'appel est suspensif, les points obtenu par les clubs lors de cette rencontre sont maintenus pour le classement provisoire.

## Championnat de Promotion d'Honneur

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	PP
1	EF IRACOUBO	65	21	14	2	5	47	24	23	
2	AJS MARONI	65	22	13	4	5	39	16	23	
3	ASC ROURA	60	22	11	5	6	29	21	8	
4	AS RED STAR	59	21	11	5	5	28	18	10	
5	AJ SAINT GEORGES	57	20	11	4	5	40	25	15	
6	ASC BLACK STARS	57	21	11	3	7	27	15	12	
7	ASL LE SPORT GUYANAIS	57	21	10	6	5	24	16	8	
8	USL MONTJOLY	55	21	10	4	7	28	25	3	
9	A.S.J MANA	51	20	9	5	6	39	28	11	
10	AS SAINT ELIE	50	20	8	6	6	26	20	6	
11	ASU GRAND SANTI	42	21	7	2	12	28	36	-8	
12	ASC JOB	39	20	5	5	10	21	37	-16	
13	FC MONTSINERY	36	21	3	6	12	21	35	-14	
14	FC RENAISSANCE DE MATOURY	35	21	4	2	15	23	49	-26	
15	AJ AMES CLAIRES	22	22	0	1	21	7	62	-55	

## DESIGNATION DES DELEGUES

### 23<sup>ème</sup> journée du championnat de Promotion d'Honneur

DATE	HEURE	TERRAIN	DELEGUE
17/04/08	20:00	STADE MUNICIPAL DE CAYENNE "BADUEL"	BALUM Michel
19/04/08	16:00	STADE MUNICIPAL D'IRACOUBO « PARC DES PRINCES »	LETARD Serge
19/04/08	16:00	STADE MUNICIPAL DE MONTJOLY "LES AMES CLAIRES"	BALUM Christian
19/04/08	16:00	STADE MUNICIPAL DE MONTJOLY "VIEUX CHEMIN"	BALUM Michel
19/04/08	16:00	STADE DE MATOURY "SAINTE ROSE DE LIMA"	AGELAS Victor
19/04/08	16:00	STADE MUNICIPAL DE CAYENNE "BADUEL"	LOHIER J.Yves
19/04/08	16:00	STADE MUNICIPAL DE SAINT LAURENT "RENE LONG"	JEAN-FRANCOIS Serge

Fin de la séance à 20 h 45.

Le Secrétaire de séance

R.MONTGENIE

P/La Présidente

M. BULLET



# COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DU MERCREDI 09 avril 2008-

## PRÉSENTS :

CAYOL A. - GLISSANT S. - DE NEEF J-M. – JEAN-PHILIPPE R. ASSELOS J. VALSIN R.

## ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH

### Division d'honneur

	ÉQUIPE	ÉQUIPE
05/04/08	US MACOURIA	AS OYAPOCK
05/04/08	US SINNAMARY	ASC LE GELDAR
05/04/08	ASC AGUADO	ASC REMIRE
05/04/08	US MATOURY	CSCC
06/04/08	SC KOUROUCIEN	AJ BALATA ABRIBA
05/04/08	OLYMPIQUE DE C	COSMA FOOT

### Promotion d'honneur

22/03/08	ASC JOB	ASL LE SPORT G
22/03/08	EF IRACOUBO	ASC BLACK STARS
22/03/08	ASU GRAND SANTI	USL MONTJOLY
22/03/08	LA RENAISSANCE	FC MONTSINERY
22/03/08	ASJ MANA	ASC ROURA
22/03/08	AJ AMES CLAIRES	AS RED STAR
22/03/08	AS SAINT ELIE	AJS MARONI

05/04/08	EF IRACOUBO	ASL LE SPORT G
05/04/08	USL MONTJOLY	ASJ MANA
05/04/08	LA RENAISSANCE	ASJ MANA
06/04/08	AJ ST GEORGES	AS RED STAR
06/04/08	ASU GRAND SANTI	ASC BLACK STARS
06/04/08	AS SAINT ELIE	ASC JOB

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

05/04/08 ASC ROURA / AJS MARONI

# SANCTIONS DISCIPLINAIRES

## AVERTISSEMENTS

La commission régionale

Vu les feuilles de match qui ont été présentées

Vu les rapports des arbitres et délégués

A entériné à l'unanimité les sanctions suivantes:

### ↳ **Premier avertissement**

#### Division d'honneur

- 05/04/08 LUKALI FRANCIS US MATOURY
- 05/04/08 METELLA JEAN FELIX C S C C
- 05/04/08 LERY SONSONNE AJ BALATA ABRIBA
- 05/04/08 BASTISTE OLIVIER AJ BALATA ABRIBA
- 05/04/08 ASTRUBAL LUDEVICK US MACOURIA
- 05/04/08 ELFORT MICHEL AS OYAPOCK
- 05/04/08 MATHRIN STEEVE OLYMPIQUE DE C

#### Promotion d'honneur

- 05/04/08 HENRY JEAN MICHEL AJ ST GEORGES
- 05/04/08 DECOLIN CLAUSEL AJ ST GEORGES
- 05/04/08 MANDE FREDERIC AJ ST GEORGES
- 05/04/08 BONHOMME OVEL ASL LE SPORT G
- 05/04/08 LAMA BERNARD USL MONTJOLY
- 05/04/08 GAZELIX MAKENDY USL MONTJOLY
- 22/03/08 EPAILLY EMERY ASC ROURA
- 22/03/08 JEAN SIMON RALF ASC ROURA
- 22/03/08 MAKOSI GILLES ASC BLACK STARS
- 22/03/08 GALLIMON GILBERT ASC BLACK STARS
- 22/03/08 LAMY MANES USL MONTJOLY

### ↳ **Deuxième avertissement**

#### Division d'honneur

- 05/04/08 RIMANE STEEVE ASC LE GELDAR
- 05/04/08 APPOLINAIRE JOHANN US SINNAMARY
- 05/04/08 MAXWELL JEAN MICHEL US MATOURY
- 05/04/08 GALIMO GLANOSE AJ BALATA ABRIBA
- 05/04/08 DORLIPO KARL ASC REMIRE
- 05/04/08 RIDARCH OLIVIER US MACOURIA

### Promotion d'honneur

- 05/04/08 DRELIN STEWART AJ ST GEORGES
- 05/04/08 DANKOI JOSEPH AJS MANA
- 05/04/08 FRANCOIS RENALDO USL MONTJOLY
- 22/03/08 TREVOR ADAM ASU GRAND SANTI
- 22/03/08 BENICEOBNEL ASC ROURA

### ↳ **Troisième avertissement**

Le joueur dont le nom suit est sanctionné d'un match de suspension ferme, pour avoir écopé de 3 avertissements en moins de 3 mois.

Cette sanction prend effet à partir lundi 14/04/2008 en vertu de l'article 226 alinéa 4 des règlements généraux de la F.F.F.

### Promotion d'honneur

- 22/03/08 EDWIGE FREDERIC ASC ROURA

### EXCLUSION

#### ↳ **Affaire DUFIL JACQUES**

Vu le match du 05/04/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur DUFIL JACQUES licence n° 2805000945 de L' EF IRACOUBO pour faute grossière.

Vu l'article 1.4. des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur de(3) trois matchs de suspension ferme dont le match automatique.**

#### ↳ **Affaire VANGEENEN GUILLAUME**

Vu le match du 06/04/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur VANGEENEN GUILLAUME licence n° 2889210771 du SC KOUROU suite à deux avertissements dans la rencontre.

Vu le rapport de l'arbitre

Vu l'article 1.2. des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur d '(1) un match de suspension ferme automatique.**

#### ↳ **Affaire NAPO ANDRE**

Vu le match du 30/03/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur NAPO ANDRE licence n° 2869211272 de L' ASU GRAND SANTI pour propos excessifs et blessants.

Vu le rapport de l'arbitre

Vu l'article 2.4.I. des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur de(3) trois matchs de suspension ferme dont le match automatique**

#### ↳ **Affaire RIMANE RUDDY**

Vu le match du 29/03/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur RIMANE RUDDY licence n° 2308119730 du COSMA FOOT pour gestes excessifs envers l'arbitre.

Vu le rapport de l'arbitre

Vu l'article .1.5 .des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur de(2) deux matchs de suspension ferme dont le match automatique**

#### ↳ **Affaire BATISTA RODRIGUE**

Vu le match du 22/03/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur BATISTA RODRIGUE licence n° 2544331751 du FC RENAISSANCE pour gestes excessifs

Vu le rapport de l'arbitre

Vu l'article .1.5 .des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur d'(1) un matchs de suspension ferme automatique.**

#### ↳ **Affaire GOLITIN BERTRAND**

Vu le match du 22/03/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur GOLITIN BERTRAND licence n° 2840028525 de L'ASJ MANA pour brutalités au cours de la rencontre et insulte envers un officiel.

Vu le rapport de l'arbitre

Vu l'article .1.13.II.A. des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur de(6) six matchs de suspension ferme dont le match automatique**

#### ↳ **Affaire FONTAINE MARCEL**

Suite à la convocation de MR FONTAINE MARCEL en date 05/12/2007, ce dernier a adressé un courrier au président de la ligue de football, motivant son absence.

Après lecture de son courrier motivant son absence et présentant ses excuses,

**La commission de discipline décide à l'unanimité, la sanction suivante: Interdiction de toutes fonctions officielles jusqu'au 30 juin 2008.**

## ↳ **Affaire SPORTING CLUB DE KOUROU – US MACOURIA LE 23 FEVRIER 2008 STADE BOIS CHAUDAT A KOUROU CHAMPIONNAT DE PROMOTION D'HONNEUR**

Dans le cadre de championnat de Promotion d'Honneur le samedi 23 février 2008 les équipes de SC KOUROUCIEN et US MACOURIA se affrontaient sur le stade Bois Chaudat, terrain d'accueil du SCK.

Alors que la partie se déroulait normalement, à la 75<sup>ème</sup> minute suite à une décision (penalty pour l'US MACOURIA) l'arbitre de la rencontre a été agressé violemment et physiquement par des joueurs du SCK.

Cette agression a entraîné une interruption de travail de 3 jours et de dépôt d'une plainte à la gendarmerie de Kourou.

Réunie exceptionnellement le lundi 25 février 2008, la Commission Régionale de Discipline prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre et compte tenu de la gravité des faits décide de suspendre à titre conservatoire et ce jusqu'à comparution les joueurs et dirigeant suivants (Bulletin n° 78) :

- N° 6 BOESIAN Yvan licence n° 2889210911
- N° 7 ACHIEN Hugo licence n° 2809211943
- N° 12 PANTOJA Bellinho licence n° 283018937
- N° 5 MIRACA Johan licence n° 2899211117
- N° 4 TOUSSAINT Frances licence n° 2869211049 capitaine de l'équipe

### **Les dirigeants**

M. VALERE Arsène entraîneur licence n° 2869211049

M. CHOCHO Jean-René entraîneur licence n° 5000155

La Commission décide également d'interdire au SCK d'évoluer sur la pelouse pour toutes compétitions senior (stade Bois Chaudat).

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier :

- Feuille de match
- Rapport d'arbitre
- Rapport du délégué
- Certificat d'agression de l'arbitre Monsieur DEMBA
- Récépissé de dépôt de plainte
- Courrier de Monsieur Jean-François ALAIN (Responsable des arbitres de l'ouest Guyanais)
- Courrier de la Secrétaire Générale de la ligue de football.

Conformément à l'article 8-9-1 des règlements généraux de la F.F.F. La Commission Régionale de Discipline décide de mettre le dossier en instruction.

Par courrier en date du 28 février 2008 cette demande de mise en instruction est adressé à la Secrétaire Générale de la ligue de football de la Guyane.

Par courrier en date du 04 mars 2008 la Secrétaire Générale de la ligue de football adresse un rapport circonstancié à la Commission Régionale de Discipline.

### **CONVOCATIONS**

Les joueurs et dirigeants du SCK suspendus ont été convoqués le 26 mars 2008 à 19 h 00 au siège de la ligue suivant la procédure administrative habituelle.

Se sont présentés :

- BOESIAN Yvan
- PANTOJA Bellinho
- MIRACA Johan

- TOUSSAINT Francis  
A été excusé ACHIEN Hugo.

La Commission souhaitait l'entendre le mercredi 2 mars 2008, il ne s'est pas présenté et n'a pas transmis une explication écrite à la ligue.

Les dirigeants :

ARSENE Valère et CHOCHO Jean-René se sont présentés. Au cours de cette audition les intéressés ont eu l'occasion de s'exprimer sur les événements de ce match.

## **DECISIONS**

La Commission,

Après pris connaissance des pièces versées au dossier

Après avoir mis le dossier en instruction

Après audition des sportifs concernés par ce match

Après avoir noté l'absence du joueur ACHIEN Hugo et son manque d'explication écrite des faits reprochés

Lecture du rapport de l'instructeur

Considérant que les faits reprochés sont graves et inacceptables

Considérant que par leur comportement les joueurs ont mis en péril l'éthique du football et l'intégrité physique de l'arbitre

Considérant que la responsabilité de l'équipe recevante (SCK) était engagée en vertu de l'article 26 de notre règlement sportif

Par ces motifs et après avoir délibéré

### **La Commission Régionale de Discipline a décidé d'infliger les sanctions suivantes :**

#### **- BOESIAN Yvan licence n° 2889210911**

Pour avoir cracher sur l'arbitre et proféré des insultes envers lui.

2 ans de suspension ferme de toutes compétitions officielles par la ligue de football de en la Fédération Française en vertu de l'article 1-12. A des statuts et règlements de la F.F.F.

Cette sanction est assortie d'une amende de 100, 00 euros.

#### **- ACHIEN Hugo licence n° 2809211943**

Auteur des coups portés à l'arbitre, qui ne s'est pas présenté devant la Commission.

6 ans de suspension ferme de toutes compétitions officielles organisées par la ligue de football en la Fédération Française.

En vertu de l'article 1-14. I A des statuts et règlements de la F.F.F.

Cette sanction est assortie d'une amende de 150, 00 euros.

#### **- PANTOJA Bellinho licence n° 283018937**

Auteur également des coups portés à l'arbitre, ayant porté atteinte à l'intégrité physique de cet arbitre.

4 ans de suspension ferme.

En vertu de l'article 1-14. I A des statuts et règlements de la F.F.F sanction assortie d'une amende de 150, 00 euros.

#### **- MIRACA Jhoan**

Pour avoir menacé l'arbitre assistant et exprimé son intention de porter préjudice à son intégration physique.

10 matchs de suspension ferme  
Suivant l'article 1-9 I B des statuts et règlements de la F.F.F.  
Cette sanction est assortie d'une amende de 50 euros.

- **TOUSSAINT Francis**

Capitaine de l'équipe

La Commission lui reproche son manque de responsabilité, son incapacité à protéger l'arbitre et à lui porter secours.

5 matchs de suspension ferme

**Les dirigeants**

- **CHOCHO Jean-René**

En sa qualité d'entraîneur la Commission estime qu'il devait faire preuve de plus de rigueur et de responsabilité vis-à-vis des joueurs,

2 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles dans le monde du football.

- **VALERE Arsène**

La Commission estime que par son comportement est ses propos pendant et après le match il a favorisé le climat de la violence.

La commission estime que sa responsabilité était engagée.

5 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles dans le monde du football.

- **Le SPORTING CLUB DE KOUROU**

Considérant que le SCK était l'équipe recevante, par conséquent responsable de la police du terrain.  
Article 129 des statuts et règlements.

Considérant qu'il n'a pas pris toutes les dispositions pour appliquer cet article 129.

La Commission a pris acte des efforts de ce club pour devancer les actes de violences dans les stades.  
(Tournoi, affiches, slogans, maillots, courriers...)

La commission a pris acte de la correspondance du club adressée à l'arbitre

Par ces motifs et après avoir délibéré elle inflige les sanctions suivantes :

- ⚽ **Match perdu par pénalité, le SCK inscrit zéro point au classement.**
- ⚽ **L'US MACOURIA est déclaré vainqueur de ce match et encaisse les points de la victoire.**
- ⚽ **Perte de 3 points au classement général pour le SCK**
- ⚽ **Maintien l'interdiction d'évoluer au stade Bois Chaudat jusqu'au 30 juin 2008**
- ⚽ **Pour la saison 2008-2009 / 2009-2010 cette interdiction est assortie d'un sursis**
- ⚽ **La Commission inflige au club une amende de 300, 00 euros.**

**Toutes ces sanctions sont à effet immédiat article 226-4 des statuts et règlements.**

**Toutes ces sanctions sont susceptibles d'appel devant la Commission de la ligue de la Guyane.**

**Messieurs RICHARD Jean-Philippe et VALSIN Roland n'ont pas pris part aux délibérations. Ils ont quitté la salle.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

Fin de la séance à 21 h 30.

**Le Président**

**JM DENEFF**

# COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DU MERCREDI 16 avril 2008-

## PRÉSENTS :

CAYOL A. - GLISSANT S. – JEAN-PHILIPPE R. ASSELOS J. VALSIN R.

## Absent excusé

DE NEEF J M.

## ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH

### Division d'honneur

	ÉQUIPE	ÉQUIPE
12/04/08	OLYMPIQUE	AS OYAPOSK
12/04/08	ASC LE GELDAR	AJ BALATA ABRIBA
12/04/08	US MATOURY	ASC AGOUADO
12/08/08	US SINNAMARY	SC KOUROU
12/04/08	AS C REMIRE	C S C C
05/04/08	COSMA FOOT	US MACOURIA

### Promotion d'honneur

12/04/08	ASJ MANA	ASC JOB
12/04/08	AJ AMES CLAIRES	AS ST ELIE
12/04/08	FC MONTSINERY	EF IRACOUBO
12/04/08	USL MONTJOLY	AJS MARONI
13/04/08	AS RED STAR	FC LA RENAISSANCE
13/04/08	ASU GRAND SANTI	ASC ROURA

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

### Avertissements

La commission régionale  
Vu les feuilles de match qui ont été présentées  
Vu les rapports des arbitres et délégués



A entériné à l'unanimité les sanctions suivantes:

### ↳ Premier avertissement

#### Division d'honneur

- 12/04/08 GOLITIN AIME US SINNAMARY
- 12/04/08 TUINFORT ANTHONI SC KOUROU
- 12/04/08 RINGUET LAURENT ASC LE GELDAR
- 12/04/08 MASIAL SOSIPATER AJ BALATA ABRIBA
- 12/04/08 MODIKA LOIC OLYMPIQUE DE C
- 12/04/08 PANTOJA NASCIMENTO OLYMPIQUE DE C
- 12/04/08 NOEL GEORGES ASC REMIRE

#### Promotion d'honneur

- 12/04/08 DUFAIL RICO USL MONTJOLY
- 12/04/08 RACON KARL USL MONTJOLY
- 12/04/08 ASIM CARL FC MONTSINERY
- 12/04/08 RODRIGUES FILHO FC MONTSINERY
- 12/04/08 VICTORINE ULRICH EF IRACOUBO
- 12/04/08 PREVOTO FRANCK AJ AMES CLAIRES
- 12/04/08 BINHANGUISOS VICTOR AJ AMES CLAIRES
- 12/04/08 YAGO SAMAH ASC ROURA

### ↳ Deuxième avertissement

#### Division d'honneur

- 12/04/08 MATHURIN STEEVE OLYMPIQUE DE C
- 12/04/08 AMESI DWIGHT OLYMPIQUE DE C
- 12/04/08 MALAC JEAN PAUL ASC REMIRE

#### Promotion d'honneur

- 12/04/08 ABIAMOFO JOHANNES AJS MARONI
- 12/04/08 DOS SANTOS LEON AS ST ELIE
- 12/04/08 SAIBOU BERARD AS ST ELIE

### ↳ Troisième avertissement

Les joueurs dont les noms suivent sont sanctionnés d'un match de suspension ferme Pour avoir écopé de 3 avertissements en moins de 3 mois.

Cette sanction prend effet à partir lundi 21/04/2008 en vertu de l'article 226 alinéa 4 Des règlements généraux de la F.F.F.

**Division d'honneur**

- 12/04/08 APPOLINAIRE JOHANN US SINNAMARY

**Promotion d'honneur**

- 12/04/08 LEVEILLE ALEX USL MONTJOLY

**EXCLUSION**

↳ **Affaire ADIPIE DONOVAN**

Vu le match du 12/04/08

Vu la feuille de match sur laquelle l'arbitre a mentionné l'exclusion du joueur ADIPIE DONOVAN licence n° 2849210573 du SC KOUROUCIEN pour acte de brutalité.

Vu l'article 1.13.II.A .des règlements et statuts de la F.F.F.

**La commission a décidé à l'unanimité de sanctionner ce joueur de (4) quatre matchs de suspension ferme dont le match automatique.**

Fin de séance, 20 h 00.

**Pour le Président**

**RICHARD JEAN PHILIPPE**

# RENCONTRES DU WEEKEND

## 24<sup>ème</sup> journée du championnat de Promotion d'Honneur

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
17/04/08	20H00	BADUEL	AS RED STAR	USL MONTJOLY
19/04/08	16H00	IRACOUBO	EF IRACOUBO	ASJ MANA
19/04/08	16H00	AMES CLAIRES	AJ AMES CLAIRES	ASU GRAND SANTI
19/04/08	16H00	VIEUX CHEMIN	ASC JOB	ASC BLACK STARS
19/04/08	16H00	STE ROSE DE LIMA	LA RENAISSANCE	AJ SAINT GEORGES
19/04/08	16H00	BADUEL	ASL LE SPORT G.	AS SAINT ELIE
19/04/08	16H00	RENE LONG	AJS MARONI	FC MONTSINERY
Exempt : ASC ROURA				

## 14<sup>ème</sup> journée du championnat de 18 ans Centre

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
19/04/08	18H00	STADE SCOLAIRE	AJ ST GEORGES	ASL LE SPORT G.
20/04/08	16H00	AMES CLAIRES	AJ AMES CLAIRES	USL MONTJOLY
20/04/08	16H00	VIEUX CHEMIN	ASC REMIRE	OLYMPIQUE DE C.
Exempt : CSC de CAYENNE				

## 15<sup>ème</sup> journée du championnat de 18 ans Est

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
20/04/08	16H00	BALATA OUEST	AJ BALATA ABRIBA	US MATOURY
20/04/08	16H00	STE ROSE DE LIMA	ASC BLACK STARS	AS OYAPOCK
Exempt : US MACOURIA				

## 15<sup>ème</sup> journée du championnat de 18 ans Ouest

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
20/04/08	08H00	STADE MUNICIPAL	AS SAINT ELIE	ASC AGOUADO
20/04/08	08H00	RENE LONG	COSMA FOOT	SC KOUROUCIEN
20/04/08	08H00	KOUROU B	ASC LE GELDAR	US SINNAMARY

## 15<sup>ème</sup> journée du championnat de 15ans Centre

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
19/04/08	16H00	STADE SCOLAIRE	ASL LE SPORT G.	ASC JOB
20/04/08	07H30	VIEUX CHEMIN	USL MONTJOLY	CSC de CAYENNE
20/04/08	07H30	STADE SCOLAIRE	AJ ST GEORGES	AJ AMES CLAIRES
20/04/08	07H30	BONHOMME	ASC BONHOMME	OLYMPIQUE DE C.
20/04/08	09H15	VIEUX CHEMIN	ASC REMIRE	AS RED STAR

## 14<sup>ème</sup> journée du championnat de 15 ans Est

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
20/04/08	09H45	SAINT GEORGES	AS OYAPOCK	AJ BALATA ABRIBA
20/04/08	09H45	MATOURY	US MATOURY	US MACOURIA
20/04/08	08H30	STE ROSE DE LIMA	ASC BLACK STARS	AFC MONTSINERY
Exempt : ASC ROURA				

## 14<sup>ème</sup> journée du championnat de 15 ans Ouest

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
20/04/08	09H45	RENE LONG	COSMA FOOT	AS SAINT ELIE
20/04/08	09H45	PAULET CLET	US SINNAMARY	SC KOUROUCIEN
20/04/08	09H45	ST LAURENT B	ASC AGOUADO	AJS MARONI
20/04/08	09H45	KOUROU B	ASC LE GELDAR	EF IRACOUBO

## **14<sup>ème</sup> journée du championnat de 13 ans Centre**

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
19/04/08	16H00	CITE CESAIRE	OLYMPIQUE DE C.	ASC REMIRE

## **14<sup>ème</sup> journée du championnat de 13 ans Est**

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
20/04/08	08H00	STADE DORLIPO	ASC REMIRE 2	AJ BALATA ABRIBA
20/04/08	08H00	MATOURY	US MATOURY	US MACOURIA
20/04/08	07H30	STE ROSE DE LIMA	ASC BLACK STARS	FC LA RENAISSANCE
20/04/08	08H00	ROURA	ASC ROURA	SC KOUROUCIEN 2

## **11<sup>ème</sup> journée du championnat de 13 ans Ouest**

DATES	HEURES	TERRAINS	RENCONTRES	
20/04/08	08H00	ST LAURENT B	COSMA FOOT	AS SAINT ELIE
20/04/08	08H00	PAULET CLET	US SINNAMARY	SC KOUROUCIEN
20/04/08	08H00	MANA	ASJ MANA	AJS MARONI
Exempt : ASC LE GELDAR				

# INFORMATIONS ET NOTES AUX CLUBS

## NOTE N 463

### PLATEAUX POUSSINS ET DEBUTANTS

Le Département Jeunes informe les clubs ci-dessous des plateaux POUSSINS et DEBUTANTS organisés pour le mois d'avril 2008 selon les programmations suivantes :

Plateau **Poussins** du Dimanche 20 Avril 2008

Poule 1 à Macouria

POULE A - Plateau 1-	HEURES	POULE B - Plateau 2 -
SC Kouroucien 2 / Geldar	8 H 00 – 8 H 15	Macouria / Rémire 1
CSCC 2 / Ames Claires	8 H 20 – 8 H 35	Sport Guyanais / SC Kouroucien 1
Sc Kouroucien 2/ CSCC 2	8 H 40 – 8 H 55	Cosma / Rémire 1
Ames Claires / Geldar	9 H 00 – 9 H 15	Sport Guyanais / Macouria
CSCC 2 / Geldar	9 H 20 – 9 H 35	Cosma / SC Kouroucien 1
SC Kouroucien 2 / Ames Claires	09 H 40 – 09 H 55	Rémire 1/ Sport Guyanais
SC Kouroucien 1/ Macouria (poule B)	10 H 00 – 10 H 15	Cosma / Sport Guyanais
SC Kouroucien 1 / Rémire 1(poule B)	10 H 20 – 10 H 35	Cosma / Macouria

	POULE : CLUBS	HEURES		POULE : CLUBS
4èmes		10 H 50 – 11 H 05	3èmes	
2èmes		11 H 10 – 11 H 25	1er	

Poule 2 à Balata - Est

POULE A - Plateau 1-	HEURES	POULE B - Plateau 2 -
Matoury / CSCC 1	8 H 00 – 8 H 15	AJ Balata / Aj Saint Georges
Olympique / Black Star	8 H 20 – 8 H 35	Montjoly / Rémire 2
Black - Star / Matoury	8 H 40 – 8 H 55	Montjoly / AJ Balata
CSCC 1 / Olympique	9 H 00 – 9 H 15	AJ Saint Georges / Rémire 2
CSCC 1 / Black - Star	9 H 20 – 9 H 35	AJ Saint Georges / Montjoly
Matoury / Olympique	09 H 40 – 09 H 55	Rémire 2 / AJ Balata

	CLUBS	HEURES		CLUBS
4èmes		10 H 30 – 10 H 45	3èmes	
2èmes		10 H 50 – 11 H 05	1er	

1°) Les matches se dérouleront sous forme de championnat de **2 x 7** et selon les règles du **foot à sept**.

2°) A l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs aux but (**3 tirs**).

3°) Classement : Victoire = **4 points** ; défaite = **1 point** ; victoire à l'issue des tirs au but = 3 points et

défaite à l'issue des tirs au but = **2 points**.

4°) A l'issue de la phase de poule, les deux **quatrièmes** se rencontrent, les deux **troisièmes**, les deux **deuxièmes** et les **deux premiers**.

Plateau **Débutants** du Dimanche 27 Avril 2008

Poule 1 au Bois de Chaudat

- Plateau A-	HEURES	- Plateau B -
Sport guyanais / SC Kouroucien 1	<b>8 H 30 – 8 H 40</b>	Rémire 1/CSCC2
SC Kouroucien 1 / Cosma	<b>8 H 45 – 8 H 55</b>	Sport guyanais/ Rémire 1
CSCC2/ Cosma	<b>9 H 00 – 9 H 10</b>	Rémire 1/ SC Kouroucien 1
Sport guyanais / CSCC2	<b>9 H 15 – 9 H 25</b>	Rémire 1/ Cosma
CSCC 2 / SC Kouroucien 1	<b>9 H 30 – 9 H 40</b>	Sport guyanais/ Cosma

Poule 2 à Bois de Chaudat

- Plateau C -	HEURES	- Plateau D -
Geldar / Rémire 2	<b>8 H 30 – 8 H 40</b>	CSCC 1 / Ames Claires
Geldar de Kourou / Olympique	<b>8 H 45 – 8 H 55</b>	Rémire 2 / CSCC1
Rémire 2 / Olympique	<b>9 H 00 – 9 H 10</b>	Geldar de Kourou / Ames Claires
CSCC 1 / Geldar de Kourou	<b>9 H 15 – 9 H 25</b>	Olympique / Ames Claires
CSCC1 / Olympique	<b>9 H 30 – 9 H 40</b>	Rémire 2 / Ames Claires

1°) Les matches se dérouleront sous forme de championnat de **2 x 5** et selon les règles du **foot à cinq**.

2°) A l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs aux but (**2 tirs**).

3°) Classement : Victoire = **4 points** ; défaite = **1 point** ; victoire à l'issue des tirs au but = 3 points et défaite à l'issue des tirs au but = **2 points**.

4°) A l'issue de la phase de poule, les deux **cinquièmes**, les deux **quatrièmes**, les deux **troisièmes**, les deux **deuxièmes** et les **deux premiers se rencontrent pour le classement final**.

=

# LIENS UTILES

**SITE OFFICIEL DE LA F.F.F :**

<http://www.fff.fr>



**SITE OFFICIEL DE LA LIGUE DE GUYANE :**

<http://guyane-foot.fff.fr>



**SITE GUYAFOOT : le foot en Guyane**

<http://perso.orange.fr/guyafoot>

**SITE FOOTEO : créez gratuitement le site officiel de votre club**

<http://www.footeo.com>

**SITE OFFICIEL DE L'OLYMPIQUE DE CAYENNE :**

<http://olympiquedecayenne.footeo.com>



**SITE OFFICIEL DE L'ASL LE SPORT GUYANAIS :**

<http://aslportguyanais.footeo.com>



**SITE OFFICIEL DE L'ASC LE GELDAR DE KOUROU :**

<http://geldar.footeo.com>

**SITE OFFICIEL DE L'ASC ROURA**

<http://ascroura.footeo.com>

**SITE OFFICIEL DE L'USL MONTJOLY**

<http://uslmontjoly.footeo.com/>

**SITE OFFICIEL DE L'US SINNAMARY**

<http://ussinnamary.footeo.com/>

**SITE OFFICIEL DE ASC REMIRE**

<http://ascremire.footeo.com>



**SITE OFFICIEL DE L'AS SAINT ELIE**

<http://asstelie-footeo.footeo.com>

**SITE OFFICIEL DE L'US MACOURIA**

<http://usmacouria.footeo.com>





# COORDONNEES DE LA FEDERATION ET DES LIGUES



## **FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

87, Boulevard de Grenelle  
75738 PARIS CEDEX

☎ : 01 44 31 73 00

☎ : 01 44 31 73 73

✉ : [webmaster@fff.fr](mailto:webmaster@fff.fr)

---



## **LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE**

Fondée le 20 octobre 1962  
Affiliée à la Fédération Française de Football

Membre de l'union Caraïbienne de Football  
Membre associé à la CON.CA.CAF

Stade de Baduel B.P 765  
97322 CAYENNE CEDEX

✉ : [football.guyane@wanadoo.fr](mailto:football.guyane@wanadoo.fr)

☎ : 0594 30 91 98

☎ : 05 94 28 91 55

---



## **LIGUE DE FOOTBALL DE LA MARTINIQUE**

BP 307  
2, rue Saint-John Perse  
Morne Tartenson  
97203 FORT-DE-FRANCE Cedex

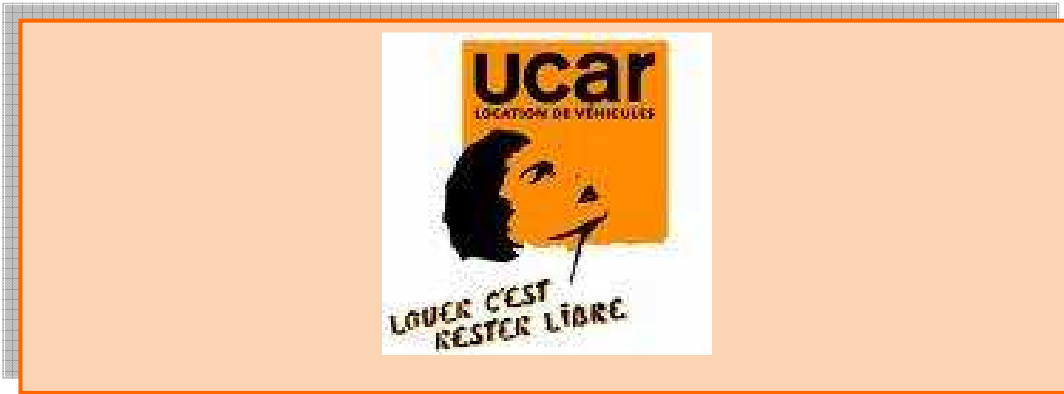
✉ : [liguefoot-972@wanadoo.fr](mailto:liguefoot-972@wanadoo.fr)

☎ : 05.96.63.14.99

☎ : 05.96.72.89.89

<http://liguefoot-martinique.fff.fr>

---



Directeur de production : Jean Claude LABRADOR - Rédacteurs : Mrs M. BAFU – A. CHAMPLAIN  
Mise en page : R. MONTGENIE – E. DEROSIER - Dépôt légal à parution ; Le 18 avril 2008  
Tirage 100 exemplaires gratuits - DISTRIBUTION AUTORISER PAR EMAIL  
**TOUTE REPRODUCTION EST INTERDITE - ISSN : 1958-8259**